

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 6 décembre 2023

DEL_20231206_06

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **20**
De présents **26**
De votants **26**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Les Forges
Mission
d'évaluation par
Saint-Nazaire
Agglomération
Tourisme (SNAT)**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

07 décembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

29 novembre 2023

Absent(e)s : Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commune de Trignac ouvre la réflexion quant au devenir du site patrimonial des anciennes forges. Plus largement, les habitants, les associations et les élus s'interrogent sur l'ouverture du site aux publics, sa protection et sa valorisation sur le long terme au regard de son histoire, son potentiel et son intégration au territoire. Comment transmettre un patrimoine industriel devenu marqueur du territoire aux générations futures ? C'est pour répondre à ces questionnements et apporter son regard expert que la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme est sollicitée.

Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT), société publique locale, est mandatée via une délégation de service public unique de Saint-Nazaire Agglomération et de la Ville de Saint-Nazaire pour la réalisation des missions liées au tourisme, au patrimoine et à la culture. À ce titre, SNAT dispose d'une cellule ingénierie au service de ses actionnaires pour mener des études ciblées de développement local. Depuis la création de la structure, de nombreuses études. C'est dans ce cadre que la Ville de Trignac a saisi la SNAT.

Le dispositif se traduit par une démarche en 5 temps conduisant à une étude élargie de valorisation :

- **Analyse du potentiel du site :** La première phase de l'étude consiste à un diagnostic des forces et faiblesses du site et à une analyse de son positionnement à l'échelle du territoire de la presqu'île guérandais

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_06-DE

S²LO

- **Diagnostic patrimonial** : Mise à jour de l'expertise technique du bâtiment, Analyse foncière du site et de ses abords, Expertise accueil des publics, Vers une protection patrimoniale ?
- **Diagnostic environnemental** : La synthèse des problématiques environnementales reprendra l'ensemble des études déjà réalisées sur le site via le CLAN ou Eaux et Paysages
- **Perceptions des publics** : Récolter et analyser les attentes des populations concernant l'aménagement des forges. Confronter ces attentes avec la réalité des études de terrain à travers des ateliers, des entretiens individuels et des enquêtes génériques en ligne
- **Préconisations et programmation** : Synthétiser les différentes phases de l'étude pour proposer des préconisations d'intervention sur le site. - Document d'orientation sur l'ouverture aux publics des Forges de Trignac.

L'étude de ces cinq axes se déroulera sur une année et le bilan devrait être réalisé pour le dernier trimestre 2024.

Le total de la mission est évalué à 12 000 € HT. Des demandes de subventions seront réalisées auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, du Conseil Régional des Pays de la Loire, de la DRAC, de l'ADEME, ...

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Culture en date du 09 novembre 2023,


LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- **Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à commander cette mission d'évaluation du devenir des forges de Trignac auprès de Saint-Nazaire Agglomération Tourisme
- **Article 2** : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se référant à cette mission
- **Article 3** : Autoriser les dépenses afférentes à cette mission.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



 Pour extrait conforme
 Le Maire
 Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 11/12/2023 à l'effet le :
 Reçu en préfecture le 11/12/2023 à l'effet le :
 Publié le 12/12/2023
 ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_06-DE